



CONFECTIONNEZ VOTRE MASQUE VOUS-MÊME

Homme

Femme et ado

7-12 ans

3-6 ans

Les patrons

Ajoutez 1 cm de marge de couture partout.

Matériel nécessaire

Chutes de coton pour l'extérieur et la doublure. Molleton fin, poilaire fine, etc. Élastique souple

Entretien

Laver quotidiennement à son domicile à 30°C avec du détergent classique

5 cm

Mesurer ce segment avant de découper le patron

1

Découpez quatre fois le gabarit dans un tissu de coton

2

Découpez deux fois le gabarit dans le molleton

3

Posez deux parties de tissu et deux parties de molleton

Coudre le côté long

4

Posez deux parties de tissu et deux parties de molleton

Coudre le côté long

5

Placez les deux pièces endroit contre endroit

6

Coudre uniquement le haut et le bas

7

Retournez l'ensemble sur l'endroit

8

Surpiquez la couture centrale, le haut et le bas à quelques millimètres du bord

9

Repliez les deux côtés et coudre

Piquez à quelques millimètres du pli, pour créer une coulisse

10

Placez les élastiques

Glissez les nœuds dans la coulisse. Votre masque est terminé.

REEMPLISSEZ IDENTITÉ ET COORDONNÉES, COCHEZ LA CASE QUI VOUS CONCERNE, DATEZ ET SIGNEZ, ET VOUS VOILÀ EN RÉGLE.

⚠ L'attestation de déplacement n'est pas valable sur un smartphone

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](#)).
- ☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative.
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h.....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT EXCEPTIONNELLE



Je suis en situation de handicap. J'utilise une attestation simplifiée pour pouvoir me déplacer.

Je remplis cette attestation à chaque fois que je sors. C'est la loi pour le coronavirus. Les policiers peuvent me la demander. Si je n'ai pas d'imprimante, je la recopie sur une feuille.

Je m'appelle :

Je suis né le :

Mon adresse :

Pour aller travailler.

Pour acheter à manger.

Pour aller chez le docteur.

Pour aller à la pharmacie.

Pour m'occuper d'une personne qui a besoin de moi.

Pour sortir peu de temps pas loin de chez moi.

Pour sortir mon chien.

Je mets la date d'aujourd'hui :

Je mets l'heure de ma sortie :

Je signe :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir d'un lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ L'emploi des acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au recat d'espaces.